

Grand débat : l'UNSA reçue à Matignon

Le Premier ministre a reçu les partenaires sociaux le 8 mars pour un nouveau point d'étape sur le Grand débat en présence de 2 garants, ce qui a permis qu'ils entendent les propositions ou remarques des participants.

L'UNSA était représentée par Luc Bérille, Secrétaire général et Florence Dodin, Secrétaire générale adjointe.

Le Premier ministre a fait état de plus de 9000 réunions d'initiatives locales, de 16000 cahiers citoyens et d'un million et demi de contributions en ligne.

Les conférences thématiques nationales des 11 et 13 mars auxquelles l'UNSA participe, seront entrecoupées de la contribution du Cese et suivies de conférences citoyennes régionales d'une centaine de personnes tirées au sort les 16 et 23 mars.

Le Grand débat arrivera alors à son terme après un débat au Parlement, début avril.

Réforme des retraites : l'UNSA a rencontré le Haut-Commissaire

La concertation est désormais centrée sur les départs anticipés dans la Fonction publique et les régimes spéciaux.

C'est dans ce cadre que Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites (HCRR), a reçu vendredi 8 mars 2019, une délégation de l'UNSA conduite par Luc Bérille, Secrétaire général.

Après un état des lieux sur les conditions actuelles du départ anticipé à la retraite dans les catégories actives de la Fonction publique et les catégories actives des autres régimes spéciaux (SNCF, RATP, pompiers, égoutiers, etc.), la discussion a porté sur les éventuelles évolutions de ces dispositifs dans le cadre du système universel.

Premier constat, dans un système à points il est possible de maintenir des dispositifs particuliers si les situations le justifient.

Second constat, les précédentes réformes ont, comme pour les autres travailleurs, produit des évolutions importantes sur les droits ouverts au titre des périodes passées dans les emplois classés en catégorie active, qu'ils soient occupés par des fonctionnaires et ou des agents des régimes spéciaux.

L'âge conjoncturel moyen de départ des catégories actives augmente depuis 2010 à un rythme plus rapide que celui des fonctionnaires sédentaires. Dans la plupart des régimes spéciaux, les conditions d'ouverture des droits liées à la durée d'assurance requise et à la décote/surcote sont également en train de converger vers celles du régime général.

Pour l'UNSA, il s'agit de maintenir des spécificités liées aux statuts professionnels en raison notamment de leur exposition à des risques spécifiques et à des liens de sujétions particuliers qui ne pourraient pas être pris en compte par une transposition dans le compte de prévention de la pénibilité (C2P).

L'UNSA a donc rappelé son attachement aux dispositifs de départ anticipé des catégories actives et demandé que ces catégories d'emplois soient préservées dans le cadre d'un nouveau système universel. La compensation de cette exposition par un départ anticipé, inhérente aux situations réelles de travail et à l'altération de l'espérance de vie en bonne santé, relève pour l'UNSA du financement des employeurs qui en ont la responsabilité.

L'UNSA considère, par ailleurs, que les critères de pénibilité aujourd'hui appliqués aux salariés de droit privé doivent être révisés pour correspondre à la réelle exposition des salariés aux risques professionnels en y incluant notamment dangerosité, fatigues exceptionnelles, etc.

Symétriquement, les facteurs de pénibilité (travail de nuit, etc.) devraient, pour l'UNSA, s'appliquer aux agents du secteur public qui travaillent dans des emplois exposés, via une révision de la catégorie active.

Projet de Loi Fonction Publique :

l'UNSA déterminée à défendre les CAP et les CHSCT

L'UNSA Fonction publique, avec toutes ses fédérations, a décidé de boycotter les trois conseils supérieurs et le Conseil commun de la Fonction publique afin de montrer au gouvernement son désaccord avec sa fausse méthode de concertation et son désaccord de fond sur son projet.

Pour l'UNSA, les instances de dialogue social, CAP comme CHSCT, sont très utiles pour protéger et accompagner les agents publics. Le recours accru aux contractuels est une position idéologique avant d'être un besoin de la Fonction publique.

Faute de quorum, les quatre conseils ont été reportés. Ils auront lieu dans les jours prochains. Ils exprimeront un avis après avoir étudié le projet de loi et les amendements portés par les organisations syndicales.

A elle seule, l'UNSA a déposé plus de 100 amendements montrant ainsi clairement que le gouvernement n'a pas tenu compte de ses nombreuses remarques ou propositions pendant la phase de concertation.

[Lire les communiqués de l'UNSA Fonction Publique :](#)

L'UNSA dépose plus de 100 amendements ou la démesure du monologue social :

<https://www.unsa-fp.org/?La-demesure-du-monologue-social>

L'UNSA Fonction publique boycotte le CCFP et le CSFPE :

<https://www.unsa-fp.org/?Apres-le-boycott-du-CSFPT-et-du-CSFPH-l-UNSA-ne-participe-pas-au-CSFPE-ni-au>

Lire le communiqué des organisations syndicales qui ont boycotté le CCFP :

<https://www.unsa-fp.org/?La-Fonction-publique-a-la-croisee-des-chemins-les-organisations-syndicales>

[La suite :](#)

Le Conseil Supérieur de la FPH aura lieu le 13 mars, le Conseil Supérieur de la FPE est prévu le 14 mars, le Conseil Commun de la Fonction publique se réunira le 15 mars et le Conseil Supérieur de la FPT conclura cette séquence de consultation le 18 mars.

A suivre sur <https://www.unsa-fp.org/>